

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2014
Publication : 10/07/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze

Le sept juillet

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 30 juin 2014

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 24 Votants : 26

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. BRIAND Jean-Yves- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- M. LORJOUX Laurent- M. MUELA Patrick- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise - Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS EXCUSES : M. CHATAL Jean-Paul- Mme LEVRAUD Françoise- Mme PERRAUD Chantal

POUVOIRS : Mme LEVRAUD Françoise à M. BRIAND Jean-Yves
Mme PERRAUD Chantal à Mme GICQUIAUX Cécile

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2014D103 : Rapport annuel 2013 sur le service d'assainissement collectif

En application de la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations des services publics, la société STGS, en sa qualité de délégataire, a établi un rapport annuel sur le service d'assainissement collectif concernant l'exercice 2013, qui doit être soumis au conseil municipal.

Il en ressort les principaux points suivants :

Gestion clients

Nombre d'abonnés au 31/12/2013 : 846 (+1,68 %)

Nombre de branchements neufs : 21

Volumes facturés sur la commune : 64 442 m³ (-1,12 %)

Gestion technique

Volumes traités sur la station : 253 409 m³

Dont volume en provenance de La Roche Bernard : 54 975 m³

Volume moyen : 846 m³/j

Pourcentage arrivées d'eau claire : 67,52 %

Linéaire de réseau hors refoulement : 23 363 ml

Linéaire de réseau de refoulement : 2 935 ml

Linéaire total de réseau : 25 138 ml

Linéaire de réseau curé : 1 951 ml
 Production de boues : 1 351 m³
 Nombre de stations de dépollution : 2
 Nombre de postes de refoulement : 4
 Capacité de dépollution en équivalent-habitant : 4 130
 Connaissance du réseau : 82 points sur 120

Situation financière

Le montant des produits s'est élevé en 2013 à 300 367,49 € H.T. et celui des charges à 309 993,51 € H.T. soit un déficit d'exploitation de clôture de 9 626,02 € H.T.

Tarifs 2013

	<u>Part délégataire</u>	<u>Part collectivité</u>	<u>Modernisation des réseaux de collecte</u>
Abonnement	28,24 €	38,00 €	0,19€ (1 ^{er} semestre) 0,19 € (2 ^{ème} semestre)
Tranche 1 (0 à 30 m ³)	0,2799 €	1,40 €	
Tranche 2 (> à 30 m ³)	0,7998 €	2,90 €	

Composantes et répartition d'une facture de 120 m³

	Part délégataire	Part collectivité	Modernisation des réseaux	TVA	Total TTC
Abonnement annuel	28,24 €	38,00 €		4,64 €	70,88 €
Consommation de 120 m ³	80,38 €	303,00 €	22,80 €	28,43 €	434,61 €
TOTAL	108,62 €	341,00 €	22,80 €	33,07 €	505,49 €
Répartition	21,49 %	67,46 %	4,51 %	6,54 %	100,00 %

Le total de 505,49 € représente un prix moyen de 4,212 €/m³.

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à approuver ce rapport.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- APPROUVE, à l'unanimité, le rapport 2013 de la société STGS concernant le service d'assainissement collectif.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain GUIHARD




Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.